



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout et que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Jeudi 18 Avril 1793.

FRANCE.

Paris. Comment parler avec tranquillité de la division funeste qui s'élève dans le sein de la convention, Cobourg est aux portes de Paris ; demain, aujourd'hui peut-être, il va être maître d'une de nos places frontières ; le chemin lui sera ouvert, et Paris s'occupe d'adresses, qui ne peuvent qu'entretenir la discorde entre tous les citoyens.

Marat, depuis le moment de la révolution, ou du-moins depuis l'instant que la presse est devenue libre, a établi une feuille qu'il a appelée *l'ami du peuple*. Nous n'enrons point dans l'examen de cette feuille, mais Marat y a souvent prêché que jamais la liberté ne s'établirait en France, qu'en faisant rouler sous la guillotine une quantité effrayante de têtes. D'abord il n'osoit pas les désigner, mais ensuite il a nommé ceux qu'il a cru devoir sacrifier au repos public, et Dumourier surtout a été indiqué par lui comme une victime qu'il falloit immoler à la liberté.

Dumourier ardent, ambitieux, également exercé dans le cabinet diplomatique, et au champ de bataille, avoit encensé la royauté lorsqu'il avoit cru y entre-voir son avancement. Il avoit écrit à Louis XVI : *Sire, vous êtes le*

plus honnête homme du royaume, et je suis un de vos plus zélés serviteurs. Soit conviction, soit ambition, cet hommage l'avoit fait appeler au timon des affaires étrangères. Il ne tarda pas à s'apercevoir que la faiblesse du monarque alloit amener le renversement du trône. Nommé commandant des armées, et jugeant l'influence des Jacobins sur la suite des évènements, il se montra zélé sectateur de cette société célèbre, et lorsqu'on vit quelques sociétés se pavaner du bonnet rouge, Dumourier, ministre de l'Etat, commandant en chef des armées françaises, reçut avec grace le bonnet rouge au milieu de la société, s'en affubla, et couvert avec lui d'applaudissemens, il crut se voir étayé de leurs faveurs, et alla se mettre à la tête de nos armées.

Alors Marat étoit presque nul à la société des Jacobins ; il alloit même en être proscrit, lorsque Roberpierre sentit qu'abandonner un homme aussi ardent, seroit sacrifier le parti qui déjà laissoit entre-voir qu'il falloit une république. Marat fut donc reporté aux Jacobins, et chaque jour il acquit leur confiance, au point qu'ils l'ont honoré de la place de président. L'influence de la société sur les élections de Paris, fit nommer Marat, l'un des repré-

sentans de la nation. Dumourier avoit renvoyé le bataillon de Mau-conseil sous le prétexte que les volontaires avoient tués quatre Prussiens que s'étoient rendus prisonniers. Marat entreprend de justifier ce bataillon, et de démontrer que les quatre Prussiens n'étoient autres que quatre émigrés, qui, à la faveur de l'habit, avoient tenté de rentrer en France. A cette occasion, la société autorisa Marat à voir Dumourier, qui, dans le moment, étoit à Paris. Le général reçut très-mal le patriote, le persifla, l'éconduisit. Alors Dumourier voyoit et étoit lié avec les grands talens de l'assemblée; et à cette fête où figura si mal la députation de Marat assistoient les principaux membres appelés depuis les Girondistes, Rollandistes, Brissotins. *Inde*

ira.
Depuis ce tems, Marat, ne cessa de crier que le général trahissoit la patrie, par instinct sans-doute, car Dumourier conquérant pour la république, la Belgique, repoussant au delà du Rhin, les Autrichiens et les Prussiens, prêt à envahir la Hollande faisoit les beaux jours de la république; et il n'étoit pas possible de présumer qu'il sacrifieroit un jour à sa gloire, ses victoires et ses conquêtes; enfin Dumourier se trahit lui-même en trahissant sa patrie. Marat eut beau jeu pour se vanter de ses prophéties; alors il dénonça ceux qui avoient pu être liés avec Dumourier, et il en conclut que, puisque leur ami étoit traître, ceux qui l'avoient fréquentés l'étoient aussi, et chaque jour sa feuille repeta la même dénonciation.

Il étoit évident que le but de cette accusation répétée, étoit de perdre les membres les plus marquans de la convention, lesquels par leurs talens supérieurs, et dans l'élocution et dans la discussion, écrasoient mille fois leurs adversaires qui siégeoient sur la Montagne, talens si bien reconnus, si bien avoués par eux, qu'ils disoient, *ils ont les talens : nous les vertus*, mais leur amour propre souffroit d'être éclipsés. Il fut donc résolu de perdre tous ces membres, qui d'ailleurs depuis long-tems s'étoient détachés des Jacobins.

On conçoit bien que ceux-cy ne voulurent pas attendre que l'opinion publique sans-cesse échauffée par le stile dénonciateur de Marat, parvint enfin à les faire noter comme infectés de royalisme. Ils s'unirent; et malgré les tribunes

et les efforts de la Montagne, ils parvinrent à faire décréter d'accusation Marat, qui, à la tête d'un parti redoutable n'avoit pas hésité de signer une adresse faite aux Jacobins, par laquelle on demandoit la proscription et la mort de tous ces députés.

Il s'agit dans ce moment de sauver Marat, et de faire diversion à ce décret d'accusation, Marat a échappé; et du fond d'une cave, où il est, dit-on, retiré, chaque jour il lance ses traits acérés contre ses adversaires; sa feuille les désigne comme des conspirateurs, liés avec Dumourier, pour renverser la république.

Mais, comment opérer cette diversion? le voici. Les Jacobins ont engagé tous leurs membres à se répandre dans les sections, et ils ont fait faire à la soi-disante majorité des sections, une adresse à la convention, dans laquelle nommément elles demandent l'expulsion de Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salles, Biroteau, Pontecoulan, Pétion, Lanujnais, Valazé, Hardi, Lehardi, Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Valadi, Cambon.

Cette adresse ou l'on énonce les prétendus crimes de ces députés, a été présentée avant hier à la convention, on a demandé que les pétitionnaires signassent, il ont signé. Mais, effrayés du peu de signataires dont elle se trouve honorée. Aujourd'hui l'on se repand dans les sections pour la faire signer à tous les citoyens; déjà l'on menace. Une section a déclaré que ceux qui ne signeroient pas cette pétition, ne pourroient obtenir de certificats de civisme. Une autre qu'ils seroient privés de leurs cartes civiques, et regardés comme suspects. Voilà la cause de la nouvelle fermentation qui agite Paris; comme elle pourra amener quelques grands événemens, nous avons cru devoir rappeler en peu de mots le sujet de la discorde qui va agiter la capitale, que malheureusement l'on cherche à communiquer aux départemens.

Et quand tout Paris signeroit, croit-on que les départemens, plus calmes et plus tranquilles, en raison de ce qu'ils sont plus éloignés du foyer de la tempête, verront tranquillement que la capitale veuille renvoyer leurs députés, parceque précisément ce sont les contradictifs de ceux de Paris. Car remarquons que c'est la députation de Paris: Marat, Robespierre,

Danton, Desmoulins, qui se trouvent aujourd'hui aux prises avec presque tout le reste de la convention. Est-ce par une pétition que l'on doit congédier des représentans. Les autres départemens ont-ils signé des pétitions pour demander que Marat soit expulsé? il est vrai qu'on assure aujourd'hui que plusieurs départemens envoient leur adhésion au décret d'accusation. Mais au-moins les législateurs ont prononcé... entre nous, Citoyens, qu'est-ce que tout cela fait pour le salut de la patrie? cela empêchera-t-il Dumourier et Cobourg d'approcher?

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

Manifeste de la convention nationale de France, à tous les peuples et à tous les gouvernemens.

» Ce n'est pas seulement aux peuples qui prononcent le mot de la liberté; ce n'est pas seulement aux hommes dont le fanatisme n'a point égaré la raison, et dont l'âme n'est point abruti par la servitude, que la nation française dénonce l'atroce violation du droit des gens, dont les généraux autrichiens viennent de se rendre coupables. C'est à tous les peuples, c'est à tous les hommes; un Français parjure abusant contre la convention nationale d'une autorité qu'il n'avoit pu recevoir que d'elle, a fait arrêter quatre de ses membres; ce n'est point un citoyen qui méconnoit dans un ennemi privé, dans un homme d'un parti contraire, le caractère auguste de la représentation du peuple, c'est un général qui exerce une violence contre ce caractère même qu'il étoit obligé de défendre, trop sûr que la présence des représentans du peuple français rendroit bientôt à son devoir l'armée toute entière de la république. Dumourier a porté sa lâche perfidie jusqu'à les livrer aux ennemis; il a osé en faire le prix d'une honteuse protection, il les a vendus dans l'espérance qu'on le laisseroit jouir en paix de l'or acquis par ses forfaits. Les généraux autrichiens, n'ont pas rougi de se rendre ses complices, de participer à son opprobre comme à son crime.

» Jamais chez les peuples civilisés le droit de la guerre n'a autorisé à retenir comme prisonniers et bien moins encore comme otages, ceux qu'une basse trahison a livrés. Ce n'est pas

sur le territoire autrichien, c'est sur une terre française qu'ils ont été arrêtés; ce n'est pas la force ou la ruse militaire, c'est le crime seul qui les a mis entre les mains de Cobourg. Se croire en droit de les retenir, c'est vouloir légitimer la conduite de ceux qui les ont livrés, c'est dire que les généraux ont le droit de vendre aux ennemis de leur pays, ses ministres, ses magistrats, ses représentans. Diraient-ils qu'ils ne reconnoissent pas la république: qu'ils nient donc l'existence de la nation française, qu'ils nient donc l'existence du territoire sur lequel 25 millions d'hommes ont proclamé la liberté républicaine? Ils ne la reconnoissent pas, et ils ont reconnu Dumourier! La trêve convenue avec lui, n'a-t-elle pas été présentée à l'armée comme accordée aux troupes de la république? L'armée l'auroit-elle acceptée si elle n'avoit été trompée, si elle avoit pu la regarder comme la trahison qu'elle déteste, et quand ils rompent cette trêve au moment où les trahis de Dumourier sont découvertes, n'est-ce pas avouer qu'ils ont voulu tromper et l'armée et la France? n'est-ce pas annoncer qu'ils ne veulent traiter qu'avec des conspirateurs et des traîtres?

» Hommes libres de tous les pays, élevez-vous contre la conduite lâche et perfide des généraux de l'Autriche, où bientôt vous n'aurez d'autres loix que celles des sauvages. Que deviendront vos droits, s'il suffit pour vous en arracher les plus zélés défenseurs, d'un traître qui veuille les vendre, et d'un despote qui ose les acheter.

» Rois, songez qu'un conspirateur peut aussi vous livrer à des ennemis, et que l'exemple donné par Cobourg peut un jour retomber sur vos têtes. Plus le pouvoir que les peuples vous abandonnent, est grand et illimité, plus votre sûreté exige que les liens qui unissent les hommes ou les peuples, soient respectés: et vos agens, vos hérauts d'armes, ne les mettez-vous pas en sûreté jusqu'à dans les camps de vos ennemis, par la seule impres on du caractère dont ils sont revêtus? Vos négociations, vos guerres, (ces guerres que, du fond de vos palais, vous ne dirigez trop souvent que pour le seul orgueil de la victoire), ne les faisiez-vous pas à la faveur du droit des gens? prenez garde: l'attentat commis sur les représentans d'une

grande nation, outrage la première des loix, efface la tradition du respect que les peuples civilisés étoient convenus de lui porter, et ne laisse plus appercevoir que le droit terrible, réservé jusqu'alors aux hordes barbares, le droit de poursuivre ses ennemis, comme on poursuit les bêtes féroces.

« Le voile qui cachoit si foiblement les intentions des ennemis de la France, est déchiré. Brunswick nous déclaroit en leur nom qu'il venoit détruire une constitution, où le pouvoir royal étoit avili. Aujourd'hui ils viennent rétablir cette constitution, parce que du moins le nom de roi y étoit conservé. Peuples entendez-vous ce langage; ce n'est pas pour vos intérêts que coule votre sang et le nôtre; c'est pour l'orgueil et la tyrannie des rois. C'est à l'indépendance des nations et non à la France qu'ils ont déclaré la guerre. Peuples qui vous croyez républicains, ils ne veulent pas souffrir qu'une grande nation n'ait pas un roi. Ils savent que l'existence de la république française seroit un obstacle éternel au projet qu'ils ont formé de vous donner aussi des maîtres. Peuples, qui vivez sous des rois, ils ne veulent pas qu'une nation puissante donne à l'Europe l'exemple d'une constitution libre, fondée sur les droits sacrés de l'homme. Ils craignent que le spectacle de cette liberté ne vous apprenne à connoître, à chérir vos droits.

« Il seroit perdu pour eux, l'espoir coupable de vous retenir dans le sommeil dont ils profitent, pour sapper les fondemens de la liberté qui vous reste. pour forger ces chaînes, auxquelles, dans le délire de l'orgueil, ils ont osé condamner l'espèce humaine. Peuples de tous les gouvernemens, c'est sous la sauvegarde de votre générosité et des droits les plus sacrés, que la nation française met ses représentans, que la trahison a livrés à la tyrannie. Vous êtes plus intéressés que nous à ce qu'ils soient bientôt libres: vous partageriez la honte d'un crime que vous auriez souffert, et votre faiblesse donneroit aux tyrans la mesure de ce qu'ils peuvent contre vous ».

Le pied de nez.

§ Dans le dernier voyage que le secrétaire d'état, Dundas, fit en Ecosse, pour y tâter Popinion, il fut surpris, en arrivant à Glasgow, de voir les maisons illuminées, d'entendre sonner toutes les cloches, et de remarquer dans les rues, une affluence extraordinaire de gens qui paroisoient se livrer à la joie. son premier mouvement fut de croire que l'on fêtoit sa présence; et les principaux magistrats ayant été le visiter à son hôtel, il se confondit en remerciemens et en regrets, de ce que les habitans avoient pris tant de peine en son honneur. Je vous demande pardon, lui répondit le prévôt, ce n'est point vous que le peuple a en vue; il se réjouit de ce que les Français ont chassé les Prussiens et les Autrichiens de leur territoire.

Suite de la séance du mardi 16 avril.

Barrere lit une proclamation de la convention à tous les peuples de l'Europe, elle est adoptée.

Le général Biron a fait arrêter *Egalité* cadet, on l'amenoit à Paris pour être interrogé. L'assemblée le renvoie devant le tribunal criminel de Marseille, et ordonne le séquestre des biens de cette famille, sans préjudice des droits des créanciers.

Damourier passoit ses troupes en revue, un nommé Leblond et six de ses camarades, résolus de se défaire du général, étoient dans les rangs, avoient en écrit sur leur chapeau: *La République ou la Mort*. Leblond demande au général pourquoi il ne respecte plus les autorités constituées; il tire son sabre, et veut en frapper le général, il est arrêté et conduit au corps de garde; mais il trouve le moyen d'échapper. mention honorable de cette action. Le ministre de la guerre tenu de l'informar du sort des six camarades de Leblond, qui ont été arrêtés.

Décret qui supprime tous les commissaires des guerres de la république, et recrée 390 à la nomination du ministre de la guerre.

La suite à demain.

On s'inscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour 6 mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.